

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

Foire aux questions sur le Programme communautaire de contribution à l'infrastructure touristique



Qu'est-ce que le PCCIT?

Le Programme communautaire de contribution à l'infrastructure touristique (PCCIT) accorde un financement aux administrations communautaires et aux organismes non gouvernementaux dans le but d'appuyer les nouveaux projets d'infrastructure novateurs favorisant le tourisme dans les collectivités et leur région.

Qui peut présenter une demande?

Les organismes suivants peuvent présenter une demande au PCCIT :

- une administration municipale, un conseil de bande, une agence de développement économique ou une organisation autochtone des Territoires du Nord-Ouest (TNO);
- une société sans but lucratif en règle et inscrite aux TNO.

Je ne possède pas de licence d'exploitation d'entreprise touristique. Puis-je tout de même présenter une demande?

Oui. Vous pouvez présenter une demande au programme si vous répondez à un ou plusieurs des critères indiqués précédemment.

Comment bénéficier du programme?

Il vous est fortement recommandé de communiquer avec l'agent de développement touristique de votre région afin de discuter de votre idée de projet avant de rédiger votre proposition.

Une fois que vous en aurez discuté avec lui, vous devrez remplir et signer un formulaire de demande. Celui-ci servira de page couverture à votre dossier de proposition (aussi désigné sous le nom de proposition complète). Une fois votre formulaire rempli, joignez-y tous vos documents justificatifs et soumettez le tout à l'agent de développement touristique de votre région d'ici la date limite annoncée.

En quoi consiste une proposition complète?

Une proposition complète est un dossier de proposition bien conçu et détaillé comprenant tous les documents justificatifs requis. Les demandeurs doivent soumettre, en plus d'un formulaire rempli et signé, un budget complet comprenant des devis, des lettres de soutien et des états financiers. Les documents justificatifs peuvent comprendre, notamment :

- une proposition détaillée du projet;
- un budget accompagné de devis;
- un plan de tourisme communautaire et des lettres de soutien;
- une attestation de conformité à la *Loi sur les sociétés* des Territoires du Nord-Ouest (sociétés sans but lucratif seulement);
- l'attestation d'assurance de votre organisation.

Auparavant, il fallait soumettre une déclaration d'intérêt. Est-ce toujours le cas pour cet exercice?

Le PCCIT a adopté un processus de dépôt en une seule étape et les demandeurs n'ont plus qu'à soumettre leur proposition complète. Afin d'augmenter les chances d'acceptation de votre proposition, il vous est fortement recommandé de discuter de votre idée de projet avec l'agent de développement touristique de votre région avant de rédiger votre proposition.

J'ai une idée de projet, mais je ne sais pas si elle est admissible; à qui puis-je m'adresser?

Il vous est fortement recommandé de communiquer avec l'agent de développement touristique de votre région afin de discuter de votre idée de projet avant de rédiger votre proposition.

J'ai des questions au sujet du formulaire de demande. Comment dois-je le remplir?

D'abord, remplissez la section des renseignements sur le demandeur, afin que le comité d'évaluation puisse vous identifier.

Important : À la section consacrée au budget, vous devrez préciser le coût total du projet ainsi que le montant du financement demandé au PCCIT, en plus d'indiquer le montant de capitaux approprié (50 %). Vous devrez également mentionner si vous recevrez des fonds d'autres sources pour soutenir votre projet.

Par la suite, vous devrez répondre à une série de brèves questions concernant votre admissibilité, votre projet et les finances connexes, et à la façon dont ils sont liés au PCCIT. Veuillez répondre à ces questions de manière aussi détaillée que possible.

Enfin, veuillez utiliser la brève liste de contrôle située dans le haut du formulaire pour vous assurer d'avoir inclus tous les documents requis, avant d'apposer votre signature et la date

Quel est le montant du financement auquel je peux prétendre?

L'enveloppe totale du programme s'élève à 200 000 \$. Il s'agit-là du budget total du programme, qui doit être divisé à l'échelle des TNO. Une aide financière pourrait être accordée aux projets considérés comme procurant les meilleurs avantages économiques aux TNO.

J'ai déjà reçu un financement du PCCIT auparavant; puis-je faire une nouvelle demande?

Oui. Vous pouvez déposer une demande dans le cadre du PCCIT chaque année.

Quels documents dois-je joindre à ma demande?

La brève liste de contrôle présentée sur le formulaire de demande vous permet de confirmer que vous soumettez bien en même temps tous les documents requis. Il est d'ailleurs important que ces documents soient soumis ensemble, afin que votre demande soit complète et puisse être passée en revue par le comité d'évaluation.

Chaque personne déposant une demande au titre du PCCIT pourrait devoir soumettre certains des documents suivants, ou même tous, en plus de remplir et de signer le formulaire de demande :

- une proposition détaillée du projet;
- un budget accompagné de devis;
- un plan de tourisme communautaire et des lettres de soutien;
- une attestation de conformité à la *Loi sur les sociétés* des Territoires du Nord-Ouest (sociétés sans but lucratif seulement);
- l'attestation d'assurance de votre organisation.

À combien s'élève la portion des capitaux exigée pour obtenir un financement du PCCIT?

Les capitaux exigés des participants au PCCIT s'élèvent au minimum à 50 % du coût total du projet.

Le tableau ci-dessous est fourni uniquement à titre d'exemple.

CTIC	Capitaux du participant	Coût total du projet
50 %	50 %	100 %
12 500	12 500	25 000
20 000	20 000	40 000
31 500	31 500	63 000
50 000	50 000	100 000

Quand serai-je avisé si ma demande est approuvée?

Vous serez informé de la décision dans les six semaines suivant le dépôt de votre demande.

Pourquoi ma demande est-elle rejetée et renvoyée à d'autres programmes comme le Programme d'appui aux entrepreneurs et au développement économique (PAEDE), ou encore à d'autres programmes du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI)?

En raison du montant de financement limité du PCCIT et du nombre élevé de demandes reçu, le comité d'évaluation renvoie parfois les demandeurs à d'autres programmes comme le PAEDE, afin qu'ils puissent obtenir un financement pour leur projet.

Pourquoi dois-je déposer ma demande au cours du présent exercice financier afin d'obtenir un financement pour le prochain exercice?

Dans un souci de maximiser le temps nécessaire à l'exécution des projets, la période de demande commence à l'avance, au cours du présent exercice, afin de s'assurer que les fonds sont distribués le plus tôt possible lors du nouvel exercice.

Ma demande a été rejetée; à qui puis-je m'adresser?

Si un demandeur n'est pas satisfait de la décision de l'autorité approbatrice pour les motifs suivants :

- (a) Le demandeur prend connaissance de renseignements touchant matériellement le besoin avéré, la viabilité ou les avantages qu'il a mentionnés après la date à laquelle la demande remplie et signée est transmise à l'autorité approbatrice;
- (b) Le demandeur a des raisons de croire que les dispositions du programme n'ont pas été appliquées de manière équitable et adéquate dans le cadre de la décision de financement.

Le demandeur peut alors faire appel auprès du sous-ministre du MITI. Les demandes d'appel doivent être soumises par écrit et reçues par le sous-ministre au plus tard 30 jours après la date à laquelle le demandeur a reçu l'avis de décision de l'autorité approbatrice. Les motifs autres que les motifs (a) ou (b) mentionnés ci-dessus ne seront pas considérés comme des motifs d'appel.